



Schéma directeur Handicap 2018-2021

Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées



I.	LES TEXTES	4
II.	LES AXES DU SCHEMA	4
A.	Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle	5
1.	ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET LES INFORMER SUR LES ACTIONS ET DISPOSITIFS ADAPTES NON SEULEMENT AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) MAIS AUSSI AUX AUTRES HANDICAPS.	5
2.	FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN CONTRIBUANT A LA MONTEE EN QUALIFICATION ET EN NIVEAU DE FORMATION, AFIN QU'ILS SE PROJETTENT DANS LE CURSUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES MENENT A LEUR TERME.	8
3.	FORMER A L'ACCUEIL ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS HANDICAPES	10
4.	DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE CULTURE, SPORT, LOISIRS AU PROFIT DES ETUDIANTS HANDICAPES	11
5.	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF AU PROFIT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	12
6.	ASSURER UNE COLLABORATION ÉTROITE ENTRE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET ENTREPRISES AFIN QUE LES PARCOURS DE FORMATION FAVORISENT UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, AINSI QUE LA COORDINATION DES ACTIONS IO-IP ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DE L'UFTMiP.	12
7.	AMÉLIORER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS EN DÉVELOPPANT LE DISPOSITIF « ASPIE » ET LA CONVENTION « ATOUTS POUR TOUS »	13
B.	Développement de la politique de ressources humaines de l'UFTMiP à l'égard des personnes handicapées	16
1.	FORMER LES PERSONNELS POUR UN MEILLEUR ACCUEIL ET UN MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP	16
2.	SENSIBILISER LES AGENTS DE L'UFTMiP AU HANDICAP (ET AU HANDICAP NON VISIBLE)	17
3.	DÉVELOPPER L'E-ACCESSIBILITE NUMERIQUE A DESTINATION DES AGENTS DE L'UFTMiP	17
C.	Accroissement de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap	19
1.	AMÉLIORER LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR LES ETUDIANTS HANDICAPES SUR L'ENSEMBLE DU SITE	19
2.	DIFFUSER LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE VERS LE GRAND PUBLIC PAR LE BIAIS D' ACTIONS DE VALORISATION DE PROJETS DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DU HANDICAP	20
3.	DÉVELOPPER LE LIEN ENTRE LES DEMANDES SOCIETALES, LES LABORATOIRES ET LES TIERS LIEUX (DONT LES FABLABS) EN MATIERE DE HANDICAP	20
D.	Développement de l'accessibilité des services offerts par l'UFTMiP	22
1.	DÉVELOPPER L'E-ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEMBLE DES SITES WEB DE L'UFTMiP	22
2.	VEILLER AU MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS DE L'UFTMiP ET COORDONNER L'AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER AINSI QUE LA MISE EN PLACE DU SCHEMA DIRECTEUR SIGNALÉTIQUE SUR LE CAMPUS DE RANGUEIL	23
3.	DÉVELOPPER ET COORDONNER LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE MÉDIATION FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ	27
4.	ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LA MUTUALISATION ET L'ÉCHANGE INTER ÉTABLISSEMENTS DE MATÉRIEL UTILE AUX ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	27
E.	Soutenir l'emploi de travailleurs handicapés lors de la mise en œuvre de la politique d'achats publics	29
III.	GOUVERNANCE, ORGANISATION, MOYENS	31
A.	STRUCTURER et COORDONNER la mise en place du schéma directeur de l'UFTMiP	31
1.	GOUVERNANCE ET MOYENS POUR LE SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP	31
2.	STRUCTURER ET COORDONNER LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A DESTINATION DES AGENTS DE L'UFTMiP	31
3.	ANIMER LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS /CHARGÉS DE MISSION HANDICAP DES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DE L'UFTMiP ET AU SEIN DES DEPARTEMENTS DE L'UFTMiP	32
B.	CALENDRIER	33
C.	CONTACT	33
IV.	GLOSSAIRE	34

Avant-propos

Le schéma directeur du handicap de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées qui est ici décliné va concourir à une inscription de long terme au sein des missions de l'établissement de l'accueil et du service des personnes handicapées, afin qu'elles soient toujours mieux intégrées et que l'ouverture de nos universités à tous soit confortée.

Il répond à une impulsion nationale puisque, depuis la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche de 2013 et dans le prolongement de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les universités françaises se trouvent dans l'obligation de rédiger un Schéma directeur pluriannuel du handicap. La rédaction de la première version de ce document constitue pour l'UFTMiP une opportunité intéressante pour d'une part nourrir le schéma d'amélioration de la vie étudiante dont elle a la responsabilité et d'autre part, renforcer sa propre politique de ressources humaines en améliorant l'intégration dans l'établissement des personnels en situation de handicap. La démarche permet donc de recenser l'ensemble des actions déjà menées, d'analyser les besoins supplémentaires et d'établir une programmation des actions à mener pour améliorer la situation dans les trois années à venir.

S'agissant des étudiants, l'animation du réseau des correspondants handicap de tous les établissements d'enseignement supérieur de l'UFTMiP, qui a permis la mise en œuvre de la plateforme « Atouts pour tous » ou le portage du projet de « Nouveaux Coursus Universitaire Aspie friendly » constituent des expériences traduisant d'ores et déjà l'engagement fort de l'UFTMiP pour un meilleur accueil des personnes en situation de handicap au sein des établissements d'enseignement supérieur. Elles seront prolongées, notamment pour améliorer encore l'accessibilité des services.

En ce qui concerne la politique de ressources humaines, les efforts pour atteindre une égalité professionnelle totalement effective seront poursuivis, en accentuant la sensibilisation et la formation de l'ensemble des personnels. Une prise en compte plus large de la question du handicap dans l'ensemble des missions de l'UFTMiP, telle par exemple la diffusion de la culture scientifique et technique, sera ainsi rendue plus évidente encore.

Ce schéma constitue donc un outil précieux au service d'une ambition politique et citoyenne essentielle qu'il nous appartient désormais de faire vivre et d'adapter tant en interne à l'établissement grâce à la contribution des instances comme le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le Comité Technique et le Conseil d'Administration, qu'avec nos membres, associés et partenaires pour améliorer les réponses et prestations offertes aux personnels et usagers.

Philippe RAIMBAULT

Président de l'Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées

I. LES TEXTES

- **Loi du 10 juillet 1987** établit une obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs pour les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés
- **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Décret n°2009-1272 du 21 octobre 2009** relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés
- **Chartes université/handicap de 2007 et de 2012** signées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), le ministère du travail, des relations sociales et des solidarités (MTRSS) et la conférence des présidents d'université (CPU)
- **Article 50 de la loi ESR du 22 juillet 2013** impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur

II. LES AXES DU SCHEMA

Le schéma directeur du handicap de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées fixe les grandes orientations de la politique de l'établissement pour la période 2018-2021 et s'articule autour de 5 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en actions.

Comment lire les fiches actions :

Titre	<i>Titre de de l'action</i>	
descriptif	<i>En 2018 :</i> <i>Description des actions déjà menées en 2018 et qui seront poursuivies</i> <i>Avant 2021 :</i> <i>Descriptions des actions qui seront mises en œuvre avant décembre 2021</i>	
Département(s) impliqué(s)	<i>Liste des départements de l'UFTMiP impliqués</i>	
Partenaire(s)	<i>Liste des établissements membres de l'UFTMiP, partenaires institutionnels, associatifs, ou autre ... impliqués</i>	
objectifs quantitatifs	<i>Objectifs quantitatifs</i>	
indicateurs de suivi et de résultats	<i>Indicateurs de suivi et de résultats</i>	Périmètre de l'action <i>Interne = périmètre interne de l'UFTMiP</i> <i>Membres = établissements membres de l'UFTMiP</i> <i>National = national</i>
contact	<i>Département de l'UFTMiP - Porteur de projet / contact</i>	

A. Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

1. **ACCUEILLIR** les étudiants en situation de handicap et les **INFORMER** sur les actions et dispositifs adaptés non seulement aux personnes à mobilité réduite (PMR) mais aussi aux autres handicaps.

Titre	i. Proposer un accueil et un accompagnement personnalisé et adapté aux étudiants en situation de handicap pour un meilleur accueil/accompagnement notamment en LSF
descriptif	<p>1. En 2018 : Accompagnement ponctuel à la rédaction pendant les entraînements aux épreuves écrites des concours (un agent MEDIAD'OC fournit une aide à la rédaction aux candidats empêchés)</p> <p>2. En 2018 : Les étudiants en situation de handicap sont pris en charge individuellement et accompagnés dans leurs démarches à l'Accueil Welcome Desk (AWD) par les agents d'accueil.</p> <p>3. En 2018 : Lors de la création de l'AWD, les agents (CROUS, CAF, préfecture, CIO, AWD) sont sensibilisés en partenariat avec la MDPH afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Collecter efficacement les informations pour répondre aux demandes b. Comprendre (et agir en conséquence) les problématiques de l'interculturalité et du handicap <p>D'ici 2021, tous les ans, la journée dédiée à l'accueil des équipes de l'AWD (CROUS, Caf, Préfecture, AWD...) inclura une sensibilisation à l'accueil des étudiants en situation de handicap</p> <p>4. Actuellement, l'Accueil Welcome Desk propose un accueil en langue des signes française aux étudiants (1 agent du pôle accueil et 1 agent du pôle culture sont formés)</p> <p>L'UFTMiP propose de développer, avant 2021, une offre de formation en Langue des signes française (LSF) pour plusieurs types de publics.</p> <p>Cette démarche initiée au sein de la COMUE (à destination les personnels en contact avec du public, puis étendue à l'ensemble des personnels et usagers volontaires) sera ensuite proposée aux membres de l'UFTMiP.</p> <p>Dans un premier temps, un travail de cartographie de l'offre de formation en matière de LSF sera réalisé dans les établissements membres de l'UFTMiP, afin que l'offre de formation proposée soit complémentaire ou puisse s'appuyer sur les dispositifs existants. Dans un second temps, une offre de formation adaptée pourra être développée puis étendue.</p>
Département(s) impliqué(s)	<p>1. SICD - Médiad'OC</p> <p>2. DFVE (AWD)</p> <p>3. DFVE (AWD)</p>

	4. DFVE et RH, DRDV, DREI. Un groupe de travail interne sera mis en place avec les interlocuteurs identifiés dans tous les services concernés.	
Partenaire(s)	4. Ensemble des établissements membres de l'UFTMiP	
objectifs quantitatifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réactivité en fonction des demandes et des moyens disponibles 2. 100 % des étudiants en situation de handicap accompagnés en fonction de leurs besoins 3. Nombre d'agents AWD sensibilisés par an : 100% Nombre de journées dédiées incluant une sensibilisation au handicap : 1 par an 4. - Nombre d'agents d'accueil de l'AWD formés à l'accueil en LSF : 2 - Réalisation d'une Cartographie de l'offre de formation LSF dans les établissements de l'UFTMiP : 1 - Nombre de personnes formées : 25 (avant 2021) - nombre de services des établissements membres de l'UFTMiP participant au dispositif : : 5 services - Augmentation du nombre de personnes en situation de handicap auditif accueillies au sein des services formés : +10% 	
indicateurs de suivi et de résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réactivité en fonction des demandes et des moyens disponibles 2. étudiants en situation de handicap accompagnés en fonction de leurs besoins 3. Nombre d'agents sensibilisés par an Nombre de journées dédiées incluant une sensibilisation au handicap 4. - nombre de personnes formées par an - nombre de services /départements des établissements membres de l'UFTMiP participant au dispositif 	<p>Périmètre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnels des bibliothèques d'Occitanie et toute personne intéressée par les concours spécifiques de la filière bibliothèques 2. Etablissements membres 3. Interne 4. Etablissements membres
contact	<ol style="list-style-type: none"> 1. SICD 2. DFVE 3. DFVE 4. DFVE et RH 	

Titre	ii. Fournir aux étudiants en situation de handicap l'ensemble des informations qui les intéressent (logements, financements...)	
Descriptif	<p>1. Guide logement du Schéma directeur de la vie étudiante : Projet d'amélioration de la vie étudiante Diagnostique et communication : recenser les logements adaptés aux personnes en situation de handicap dans les logements sociaux (Crous et HLM) et diffuser l'information : Rentrée universitaire 2017 : Création par l'UFTMIP d'un guide dédié au logement étudiant offrant une vision d'ensemble de tous les logements dédiés aux étudiants (offre publique ou soutenue par les pouvoirs publics). Indication iconographique des logements étudiants et HLM accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.</p> <p>Juin 2018 : réédition 2018 de ce guide, largement diffusé dans les établissements de Toulouse et région</p> <p>Document(s) produit(s) : Le guide du logement étudiant [2017] 2018-2019, UFTMIP, 83 pages, 10 000 exemplaires en 2018. Etat d'avancement : 80 % Jalon 2019 : version numérique du guide sur le site UFTMIP (https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/)</p> <p>2. Création d'un guide financier pour les étudiants en situation de handicap dans le cadre d'atouts pour tous : Création d'un guide destiné à accompagner les étudiants et les référents handicap des établissements lors des demandes relatives aux compensations pour l'accès au savoir et aux compensations pour l'aide à la vie quotidienne</p>	
Département(s) impliqué(s)	1 et 2 : DFVE	
Partenaire(s)	1. Etablissements membres de l'UFTMiP 2. UT3, SIMPPS, UT1	
objectifs quantitatifs	1. Liste des indicateurs : - Guide mis en ligne à 100% dans une version accessible - Nombre de domaines de la vie étudiante (contenant des informations pour les étudiants en situation de handicap) traités par le guide (sport, santé, culture...) 2. Liste des indicateurs : - Guide financier en ligne à 100% dans une version accessible sur le site web de l'AWD et d'Atouts pour tous - Guide financier transmis à 100 % des chargés de mission handicap des établissements partenaires de l'UFTMiP	
indicateurs de suivi et de résultats	1. Nombre de guides mis en ligne dans une version accessible Nombre de sujets traités par le guide (sport, santé, culture...)(contenant des informations pour les étudiants en situation de handicap) 2. Guide financier en ligne dans une version accessible sur le site web de l'AWD et d'atouts pour tous	Périmètre : 1. Etablissements membres 2. Etablissements membres

	Guide financier transmis aux chargés de mission handicap des établissements partenaires de l'UFTMiP
contact	1. DFVE 2. DFVE

2. **FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT** des étudiants en situation de handicap en contribuant à la montée en qualification et en niveau de formation, afin qu'ils se projettent dans le cursus de l'enseignement supérieur et les mènent à leur terme.

Titre	i. Développer les actions d'information-orientation dans le cadre d'atouts pour tous
Descriptif	<p>L'UFTMiP est partenaire depuis 2011 de la convention Atouts pour tous qui permet l'accompagnement d'élèves et d'étudiants reconnus en situation de handicap, dans leur parcours de formation en milieu ordinaire vers des cursus de formation, initiale ou continue, en vue d'une inclusion professionnelle réussie dans le monde du travail.</p> <p>La convention Atouts pour tous a été renouvelée en 2017</p> <p>En 2018 l'UFTMiP participe à la coordination des actions d'orientation-information mises en place dans le cadre d'Atouts pour tous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Tutorat : les élèves en situation de handicap ont, plus que les autres, besoin d'être soutenus dans leur formation et encouragés à poursuivre des études. Pour ce faire, les partenaires de la convention proposent un accompagnement de proximité assuré par les étudiants des établissements universitaires (Grandes Ecoles notamment) 2) Parcours « découverte des métiers et des formations » au collège. Son objectif est de mieux faire connaître les métiers pour favoriser la construction du projet professionnel et de formation des élèves en situation de handicap. Des visites et séquences d'observation sont organisées dans divers entreprises et établissements de formation (4 jours). 4 parcours sont organisés par secteur d'activité : l'Informatique, le Spatial, l'Aéronautique et le Développement Durable 3) Organisation d'une demi-journée d'information tous les ans en partenariat avec le rectorat (février/mars) intitulée « enseignement sup & handicap c'est possible » 4) Les aides humaines et techniques : ont pour objectif d'aider les parcours scolaires et universitaires. Les établissements scolaires et universitaires demandent une aide humaine ou technique à la convention Atouts pour tous (en complément du droit commun pour les demandes individuelles). 5) Aide à l'interprétariat des élèves sourds LSF : aider les parcours scolaires et universitaires des étudiants sourds par des heures d'interprétariat des enseignements. Les établissements universitaires et le rectorat font une

	demande à Atouts pour tous. L'aide financière est limitée et complémentaire à celles des établissements pour le Supérieur et du Rectorat pour collégiens et lycéens	
Département(s) impliqué(s)	DFVE	
Partenaire(s)	académie de Toulouse, DIRECCTE, Université Fédérale de Toulouse, Onisep, GIP-FCIP, Ministère de l'agriculture, Airbus, Airbus défense and space, Capgemini, Manpower, Safran, , Atos, Sopra-Steria, Thales	
objectifs quantitatifs	Poursuivre la coordination des actions	
indicateurs de suivi et de résultats	Nombre d'actions coordonnées pas l'UFTMiP	Périmètre : établissements membres
contact	DFVE	

Titre	ii. Construire une Université Aspie-Friendly	
Descriptif	<p>Projet sur 10 ans (2018-2028)</p> <p>Projet d'accompagnement global de l'étudiant Aspie : de la transition enseignement secondaire-enseignement supérieur jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le projet comprend différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Innovation pédagogique : travail sur les outils numériques de compensation et d'adaptation et sur les adaptations et les cursus au sein des formations. - Accompagnement étudiant comprenant un volet sur la vie quotidienne (mise en place accompagnement personnalisé, mise en réseau services adaptés (CROUS, Fondation Santé Etudiants) et un volet sur la formation des acteurs accompagnant ces étudiants (enseignants, BIATSS, partenaires). - Gestion des interfaces avec un travail spécifique sur la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et également un travail sur l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants TSA. 	
Département(s) impliqué(s)	DFVE - ASPIE	
Partenaire(s)		
objectifs quantitatifs	Projet sur 10 ans (2018-2028)	
indicateurs de suivi et de résultats	Tout au long du projet, le dispositif sera évalué sur son efficacité, puis à son déploiement sur d'autres Universités, puis vers l'accompagnement vers d'autres types de handicap.	Périmètre : National
	Des évaluations précises à n+3, n+6 et à la fin du projet seront demandés.	

	<p>Pour cela, des Works-Package « évaluation de l'impact du dispositif » travaillent sur l'élaboration d'indicateurs de suivi du projet sur trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences de l'éducation - psycho-cognitif - économique
contact	DFVE

3. FORMER à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants handicapés

Titre	Formation à l'accueil d'étudiants en situation de handicap	
Descriptif	<p>1) Le projet ASPIE forme les professionnels et les partenaires de l'insertion professionnelle : L'UFTMIP soutient la mise en place du Centre Nationale de Ressources et d'Accompagnement (CNRA) :</p> <p>Dans le cadre du projet Asprie-Friendly, un Centre National de Ressources et d'Accompagnement va être créé.</p> <p>Sous forme de plateforme numérique, les professionnels (des universités et les partenaires de l'insertion professionnelle plus largement) trouveront des éléments d'autoformation leurs permettant de mieux appréhender les conséquences du TSA dans l'enseignement supérieur et dans l'insertion professionnelle.</p> <p>Différents niveaux de ressources seront proposés (du niveau 1 de sensibilisation avec notamment des vidéos courtes de 2-3 minutes présentant les principales caractéristiques des TSA, au niveau 2 d'approfondissements, au niveau 3 d'expertise).</p> <p>2) Le SIUP projette de mettre en place une formation plus générique, à destination des enseignants, à la prise en compte de la diversité des publics</p> <p>3) Le Médiad'Oc organise la formation et la sensibilisation des personnels des bibliothèques pour améliorer l'accueil et le renseignement des publics en situation de handicap.</p>	
Département(s) impliqué(s)	<p>1) DFVE - ASPIE</p> <p>2) DFVE – SIUP</p> <p>3) SICD</p>	
Partenaire(s)		
objectifs quantitatifs	<p>1) (projet Asprie 2018-2028)</p> <p>2) Former au minimum les référents handicaps dans les établissements et les composantes + une vingtaine d'enseignants</p>	
indicateurs de suivi et de résultats	<p>1) (projet Asprie 2018-2028)</p> <p>2)</p> <p>- Nombre de participants aux formations</p>	<p>Périmètre :</p> <p>1) National</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de questionnaires d'évaluation suite aux formations - Entretiens pour évaluer les bénéfices et impacts sur le terrain 3) Former les personnels des bibliothèques dans le respect des directives en matière de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> 2) Membres 3) Membres
contact	<ul style="list-style-type: none"> 1) DFVE 2) DFVE - SIUP 3) SICD 	

4. DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE CULTURE, SPORT, LOISIRS au profit des étudiants handicapés

Titre	Faciliter l'accès des étudiants en situation de handicap aux événements culturels et sportifs	
descriptif	<p>1. Semaine de l'étudiant : Actuellement, pour la Semaine de l'Étudiant, le site internet indique les lieux accessibles aux PMR. La programmation du festival visible en ligne (uniquement pour Toulouse) signale d'un pictogramme les lieux accessibles aux PMR. Avant 2021, la visibilité des activités sportives et culturelles sera adaptée non seulement aux PMR mais aussi aux autres handicaps. Elle sera développée dans le cadre de la semaine de l'étudiant, le dispositif sera étendu à d'autres villes</p> <p>2. Sport : Avant 2021 :</p> <p>4) Un agent du service Vie étudiante du DFVE, identifiera les stades et lieux où se déroulent les compétitions sportives, accessibles aux personnes à mobilité réduite afin de permettre la distribution gratuite de places à l'ensemble des étudiants pour assister aux matchs (y compris pour les PMR)</p> <p>5) Un agent du service Vie étudiante du DFVE recensera l'ensemble des actions handisport mises en œuvre dans les établissements de l'UFTMiP et diffusera ces informations (site AWD – site Atouts pour tous)</p>	
Département(s) impliqué(s)	<ul style="list-style-type: none"> (1) DFVE – Vie étudiante (2) DFVE – Vie étudiante 	
Partenaire(s)		
indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> 1. Augmentation de la visibilité des activités sportives et culturelles pour les étudiants en situation de handicap autres que PMR : nombre de types de handicaps concernés Nombre de Villes concernées 2. Nombre de lieux (stades, lieux de compétitions sportives) identifiés comme accessibles Nombre de places pour assister à des matchs distribués 	Périmètre : <ul style="list-style-type: none"> 1. Membres 2. Membres
contact	DFVE	

5. **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF** au profit des étudiants en situation de handicap

Titre	Soutenir le développement associatif au profit des étudiants en situation de handicap	
descriptif	<p>1. Soutenir le développement de l'association des étudiants Aspie de Toulouse. Les étudiants atteints de TSA et inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur pourront constituer une association. Cette dernière aura comme vocation d'être un lieu d'échange et de partage entre étudiants Aspie. Egalement cette association portera des actions de sensibilisation au TSA à destination de la communauté universitaire.</p> <p>2. Avant 2021 : Adhésion de l'UFTMP à l'association "Les étoiles brillent pour tous". Il s'agit d'une association de chercheurs professionnels dont l'objectif principal est d'amener la science devant des citoyens peu exposés aux actions de diffusion de la culture scientifique : dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les associations d'aides aux personnes en difficulté, les écoles en milieu rural, ainsi que dans les établissements pénitentiaires.</p>	
Département(s) impliqué(s)	(1) DFVE - Aspie (2) DRDV	
Partenaire(s)	2/ association "Les étoiles brillent pour tous"	
objectifs quantitatifs	1) Création d' 1 association 2) Adhésion à 1 association	
indicateurs de suivi et de résultats	1/ Projet sur 10 ans (2018-2028) 2/ Nombre d'adhésion de l'UFTMiP	Périmètre 1/ national 2/ membres
contact	1/ DFVE 2/ DRDV	

6. Assurer une **COLLABORATION** étroite entre enseignement secondaire, enseignement supérieur et entreprises afin que les parcours de formation favorisent une **INSERTION SOCIALE** et professionnelle, ainsi que la **COORDINATION DES ACTIONS IO-IP** entre les établissements membres de l'UFTMiP.

Titre	Poursuivre le développement et la coordination des actions IO-IP entre les établissements membres de l'UFTMiP	
Descriptif	<p>En 2018, la question du handicap est mentionnée spécifiquement dans la convention passée avec Pôle emploi et dans la charte sur le continuum bac -3 bac+3 (passée entre l'UFTMP, la DRAAF et le rectorat).</p> <p>L'UFTMiP coordonne également :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le partenariat avec le CIO du Sup qui est amené à informer et accompagner des étudiants en situation de handicap dans leur orientation vers et dans les études supérieures. 	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ les SCUIO-IP, qui sont amenés à informer et accompagner des étudiants en situation de handicap dans leur orientation vers et dans les études supérieures et dans leur projet d'insertion professionnelle. ○ les Cordées de la réussite, dont certaines bénéficient également aux élèves en situation de handicap (notamment dans le cadre du tutorat Atouts pour tous : ISAE, IEP, INSA, ENAC...) <p>Avant 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'UFTMiP poursuit et renforce les partenariats et la coordination des actions IO-IP entre les établissements y compris en faveur des étudiants en situation de handicap ○ Une analyse des besoins sera conduite afin d'outiller les acteurs de l'IO-IP pour leur permettre de répondre plus précisément aux besoins des étudiants en situation de handicap
Département(s) impliqué(s)	DFVE
Partenaire(s)	CIO du Sup, DRAAF, rectorat Ensemble des établissements de l'UFTMiP
objectifs quantitatifs	nombre de partenariats maintenu au minimum et augmenté si possible
indicateurs de suivi et de résultats	Poursuivre et développer les partenariats en incluant la question du handicap
contact	DFVE
	Périmètre : membres

7. **AMÉLIORER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS** en développant le dispositif « Aspie » et la convention « Atouts pour tous »

Titre	i) Développer la plateforme Atouts pour tous
descriptif	<p>1) La mise en place du SITE ATOUTS POUR TOUS (convention présentée ci-dessus en 3 > b) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2 de la convention : Favoriser l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants en situation de handicap.</p> <p>Le site Atouts pour tous est composé de trois dispositifs :</p> <p style="padding-left: 40px;">a) Site vitrine : Son objectif est de faire connaître et valoriser la convention Atouts pour Tous, ses partenaires et ses réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire connaître les partenaires du projet et leurs démarches respectives. ○ D'inciter les étudiants et élèves ainsi que de nouvelles entreprises à rejoindre le dispositif, ○ Mettre les étudiants et élèves en contact avec le référent handicap de leur établissement. <p style="padding-left: 40px;">b) Application</p>

Elle permet aux chargés de mission handicap des établissements de disposer d'un outil de mise en relation et de suivi des actions d'insertion professionnelle, pour les étudiants et élèves pour :

- Permettre de mettre en contact entreprises et étudiants en situation de handicap
- Favoriser les stages, l'alternance et l'emploi
- Favoriser la mise en place, le suivi et l'historisation des actions et contacts étudiants/élèves - entreprises
- Rendre encore plus acteurs / moteurs les étudiants dans la mise en œuvre des actions
- Disposer d'indicateurs permettant le suivi quantitatif et qualitatif des actions de la convention en vue de leur évaluation

c) Espace collaboratif

Permet de disposer d'un outil commun permettant aux membres du COPIL d'atouts pour tous d'optimiser le travail collaboratif, les actions entreprises et leur suivi

- 2) L'UFTMiP contribue au développement du dispositif de **PARRAINAGE** avec toutes les entreprises et établissements partenaires d'atouts pour tous via la plateforme du même nom. Le dispositif permet de favoriser les rencontres des jeunes en situation de handicap (élèves et étudiants) avec les entreprises et leur permettre d'être accompagnés par des salariés (parrains).

Avant 2021, pour l'ensemble de la plateforme (emploi et parrainage), il est prévu de :

- Développer le nombre d'entreprises partenaires
- Dupliquer de la plateforme vers d'autres conventions Atouts pour tous
- Accompagner tous les chargés de missions pour l'utilisation de la plateforme.
- Réaliser les évolutions demandées par les entreprises et les établissements.

Département(s) impliqué(s)	DFVE - SNUT	
Partenaire(s)	Académie de Toulouse, DIRECCTE, Onisep, GIP-FCIP, Ministère de l'agriculture, Airbus, Airbus Défense and Space, Capgemini, Manpower, Safran, Atos, Sopra-Steria, Thales	
objectifs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de partenaires impliqués : > 8 - Diversification des entreprises (aujourd'hui majorité d'entreprises de l'industrie et de l'aéronautique) - Augmenter le nombre d'étudiants inscrits sur la plateforme 	
indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises partenaires : 8 en 2018 - Nombre d'étudiants inscrits sur la plateforme - Nombre de chargés de mission et référents handicap établissement, enregistrés sur la plateforme - Nombre de candidatures - Nombre d'embauches - Nombre d'entretiens - Nombre de stage - Nombre d'alternance - Nombre de parrainages mis en place - Nombre d'établissements impliqués dans le parrainage - Nombre d'entreprises impliquées dans le parrainage - Nombre de parrains en entreprise 	<p>Périmètre</p> <p>Membres</p>

	- Duplication de la plateforme vers d'autres conventions Atouts pour tous (nombre de convention concernées)
contact	DFVE

Titre	i) Soutenir la signature de la charte Aspie-Friendly	
Descriptif	Soutenir la signature de la charte Aspie-Friendly qui permet de définir les conditions optimales pour l'accueil d'un étudiant en stage et pour l'embauche d'un Aspie au sein d'une entreprise. Cette charte prévoit notamment l'accès à de la formation pour les équipes ainsi, qu'un accompagnement poussé du jeune au sein de l'entreprise.	
Département(s) impliqué(s)	DFVE – projet aspie	
Partenaire(s)	Projet national	
objectifs quantitatifs	En cours d'élaboration. (projet 2018-2028)	
indicateurs de suivi et de résultats	En cours d'élaboration (projet 2018-2028)	Périmètre : National
contact	DFVE	

B. Développement de la politique de ressources humaines de l'UFTMiP à l'égard des personnes handicapées

1. FORMER LES PERSONNELS pour un meilleur accueil et un maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap

Titre	Former l'ensemble des acteurs du handicap au sein de l'UFTMiP	
Descriptif	<p>Actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> La correspondante handicap de l'UFTMiP (pour les agents) est désignée et formée (2018), <p>Former nos personnels avant 2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> les managers : à l'accueil, la formation et le maintien à un poste des TH – le correspondant handicap de l'UFTMiP formera les managers en 2019 Les personnels d'accueil du public (MRV, AWD, AJG,...) : pour l'accueil, l'accompagnement des étudiants et usagers en situation de handicap les personnels techniques : pour l'adaptation des postes le réfèrent handicap (voir IV > 1 > c) <p>Avant 2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> Il est procédé à la formalisation des consignes de sécurité (conduite à tenir en cas d'incendie...) y compris pour les personnes en situation de handicap. Les personnels SST sont informés de la présence de personnes en situation de handicap dans l'établissement et des mesures retenues pour assurer leur évacuation en toute sécurité. Un guide de bonne conduite concernant l'accessibilité visuelle des documents produits (flyers, affiches...) sera créé par le service communication 	
Département(s) impliqué(s)	Tous les départements RH Com SPMG	
Partenaire(s)	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche/CAP EMPLOI/FIPHFP/MDH/Correspondants handicaps locaux et nationaux	
objectifs quantitatifs	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de managers formés : 50 % Nombre de personnels d'accueil formés : 100 % Nombre de personnels techniques formés : 100 % Réfèrent handicap formé : 1 Désignation d'au moins 1 responsable Sécurité et santé au travail + formalisation des consignes de sécurité dans 1 document + information du responsable SST pour garantir l'évacuation des personnes en situation de handicap Création d'1 guide de bonnes pratiques par le service com' 	
indicateurs de suivi et de résultats	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de managers formés Nombre de personnels d'accueil formés Nombre de personnels techniques formés Nombre d'agents des bibliothèques formés Réfèrent handicap formé Et 7) Nombre de guides créés 	<p>Périmètre :</p> <p>Interne</p>
contact	(1, 2, 3, 4, 5, 6) (RH) (7) (Com)	

2. SENSIBILISER LES AGENTS de l'UFTMiP AU HANDICAP (et au handicap non visible)

Titre	Sensibiliser les agents au handicap (et au handicap non visible) + Informer, communiquer et faire connaître les actions et dispositifs
Descriptif	Un groupe composé du service des ressources humaines, de la communication et du référent handicap de l'établissement se réunira en 2019 afin de définir un plan de communication permettant de créer des zones d'échange et de sensibiliser l'ensemble des personnels de l'UFTMiP au handicap et notamment au handicap non visible
Département(s) impliqué(s)	RH , DFVE, Service communication
Partenaire(s)	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche/FIPHFP/CAP EMPLOI/Correspondants handicaps locaux et nationaux
objectifs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et mise en œuvre d'un plan de communication en 2019 (chaque action menée comportera des indicateurs de suivi et de résultats) : 1 plan de communication listant les actions et le calendrier - nombre d'agents sensibilisés : Tous les agents de la COMUE d'ici à 2021
indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Dates et nombre d'actions de sensibilisation, Périmètre : - Réalisation et mise en œuvre d'un plan de communication en 2019 (chaque action menée comportera des indicateurs de suivi et de résultats) Interne - nombre d'agents sensibilisés
contact	RH

3. Développer l'E-ACCESSIBILITE NUMERIQUE A DESTINATION DES AGENTS de l'UFTMiP

Titre	Le Service numérique de l'UFTMiP, accompagne individuellement chaque agent afin de permettre à chacun de disposer de matériel numérique adapté à ses besoins
Descriptif	<p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SNUT met à disposition de matériel adéquat en fonction du handicap, à la demande <p>Avant 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numérique - Déploiement d'outils de communication adaptés : Installation et validation d'outils de communication adaptés (écrit, audio, vidéo) • Numérique - Travail à distance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place des moyens matériels numériques pour le travail à distance des travailleurs à mobilité réduite ○ Installation des logiciels adaptés pour le travail à distance • Numérique - Le SI et les outils numériques d'aide au travail : Intégrer dans le SI de l'établissement les outils numériques du quotidien (outils vocaux/audio, outils de manipulation) des personnes en situation de handicap : tester et valider les outils dans le SI, autoriser ces outils au niveau sécurité, etc ...

	<ul style="list-style-type: none"> Numérique - Gestion des accompagnants dans le SI : Procédures de gestion du personnel accompagnant les personnes en situation de handicap (comptes, autorisations, matériel)
Département(s) impliqué(s)	SNUT, RH
Partenaire(s)	
objectifs quantitatifs	Nombre de postes adaptés grâce à du matériel adéquat : 100 % des besoins exprimés couverts
indicateurs de suivi et de résultats	Nombre de postes adaptés grâce à du matériel adéquat
Périmètre	Interne
contact	SNUT

C. Accroissement de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

1. AMÉLIORER LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE pour les étudiants handicapés sur l'ensemble du site

Titre	Amélioration de la cartographie de l'offre de formation pour les étudiants en situation de handicap
Descriptif	<p>1. En 2018, le portail de cartographie de l'offre de formation permet d'accéder immédiatement à toutes les formations dispensées par les établissements d'enseignement supérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.</p> <p>Chaque formation y est géo localisée et décrite en détail.</p> <p>Les formations y sont accessibles à travers un moteur de recherche et peuvent être consultées : par ville, établissement, domaine, diplôme, par mots clés, modalités de formation (formation initiale, formation continue, formation en alternance, formation à distance).</p> <p>Pour chaque formation, il est possible de retrouver une fiche d'information complète avec : une présentation de la formation, les conditions d'admission, le programme, les contacts dans les établissements, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels.</p> <p>Avant 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Développer l'e-accessibilité du site « cartographie de l'offre de formation » o Rendre visible l'accessibilité des lieux d'enseignement sur l'outil cartographie de l'offre de formation o En vue de l'accréditation de 2021, un travail sera amorcé pour permettre de présenter des données concernant les modalités « d'accessibilité » des formations, sur la cartographie de l'offre de formation <p>2. Avant 2021, le DRDV recense les recherches du site sur le handicap (définition du périmètre, des thématiques de recherche, cartographie des laboratoires et équipes, des projets formalisés, des contrats de recherche, des personnels...)</p>
Département(s) impliqué(s)	<p>1. DFVE SNUT</p> <p>2. DRDV/Observatoire</p>
Partenaire(s)	Ensemble des établissements membres de l'UFTMiP
objectifs quantitatifs	<p>1. 100% des formations du site présentant des données concernant l'accessibilité des lieux d'enseignement</p> <p>2. 100% des recherches cartographiées</p>
indicateurs de suivi et de résultats	<p>1. Nombre de formations du site présentant des données concernant l'accessibilité des lieux d'enseignement</p> <p>2. Nombre d'indicateurs renseignés, nombre de recherches identifiées...</p>

Périmètre	Etablissements membres
contact	1. DFVE 2. DRDV

2. DIFFUSER LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE vers le grand public par le biais d'actions de valorisation de projets de recherche dans le domaine du handicap

Titre	Développer les rencontres Explorer accessibles aux personnes en situation de handicap ainsi que sur le thème du handicap
Descriptif	En 2018 : 1) Dans le cadre des rencontres Explorer, le DCST (DRDV) organise les Cycles « sciences et santé » dont le sujet peut être le handicap, ou en lien avec la question du handicap. Avant 2021 : 2. Sous réserve de financement FEDER, le DCST (DRDV) prévoit de faire traduire 2 ou 3 rencontres Explorer en langue des signes française
Département(s) impliqué(s)	DRDV
Partenaire(s)	INSERM, UT3 Paul Sabatier
objectifs quantitatifs	1. nombre de rencontres Cycles « sciences et santé » sur le thème du handicap ou en lien avec le handicap : 1/ an 2. nombre de rencontres Explorer traduites en LSF : 3 avant 2021
indicateurs de suivi et de résultats	1. Nombre de rencontres Cycles « sciences et santé » sur le thème du handicap ou en lien avec le handicap 2. Nombre de rencontres traduites en LSD par an
Périmètre	Membres
contact	DRDV

3. DÉVELOPPER LE LIEN ENTRE LES DEMANDES SOCIETALES, LES LABORATOIRES et les **TIERS LIEUX** (dont les FABLABS) en matière de handicap

Titre	i) Développer le lien entre les demandes sociétales et les laboratoires en matière de handicap
Descriptif	Sous réserve de financement européen, le DCST (DRDV) projette la mise en place d'une boutique des sciences en ligne permettant d'organiser la mise en relation d'une demande sociétale et un laboratoire
Département(s) impliqué(s)	DRDV
Partenaire(s)	

objectifs quantitatifs	Mise en place d'1 boutique des sciences (Sous réserve de financement européen)
indicateurs de suivi et de résultats	Mise en place d'1 boutique des sciences (Sous réserve de financement européen)
Périmètre	Membres
contact	DRDV
Titre	ii. Développer les initiatives étudiantes, permettant de créer un lien entre les demandes sociétales et les fablabs en matière de handicap
descriptif	<p>Avant 2021, le consortium Toulouse Tech, au service des étudiants en ingénierie, s'engage à inciter les élèves-ingénieurs à s'impliquer dans les initiatives au profit des personnes en situation de handicap en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) intégrant un sujet lié au handicap dans le challenge « 48h pour faire vivre des idées ® » 2) insérant un track "Thacka'Voir" dans le concours DIY étudiants des fablabs de Toulouse Tech (Le principe du concours "Thacka'Voir" est de proposer des objets interactifs accessibles aux déficients visuels en utilisant des nouvelles technologies à faible coût)
Département(s) impliqué(s)	DFVE
Partenaire(s)	Laboratoire « Cherchons pour voir » (Irit + IJA) + les établissements de Toulouse Tech (ENAC, Icam, IMT Mines Albi, INSA, INU Champollion, ISAE-SUPAERO, Toulouse INP, UT3)
objectifs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'étudiants impliqués • Reconduite des opérations les années suivantes en cas de succès
indicateurs de suivi et de résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1) <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants impliqués, - Nombre de projets, - Nombre de réalisations 2) <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants impliqués, - Nombre de projets, - nombre de réalisations
Périmètre	Etablissements membres
contact	DFVE - Toulouse Tech - Jade WU

D. Développement de l'accessibilité des services offerts par l'UFTMiP

1. DÉVELOPPER L'E-ACCESSIBILITÉ de l'ensemble des sites web de l'UFTMiP

Titre	i) Développer l'accessibilité numérique - Respect du RGAA dans les applications numériques
Descriptif	<p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insertion systématique d'une clause de respect du RGAA (avec niveau à respecter) dans les CCTP / CdC • Contrôle manuel épisodique des sites web publics COMUE • Les sites Web Médiad'Oc et URFIST répondent aux normes d'accessibilité numérique • Un travail de mise aux normes d'accessibilité est en cours sur le site du SICD • Le catalogue Archipel répond aux normes d'accessibilité et répond en grande partie au RGAA. • Sous titrage des vidéos institutionnelles produites par le service communication depuis 2018 • Lors de la création de pages web, le service communication remplit systématiquement les balises de contenus alternatifs. <p>Avant 2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Audit RGAA des applications numériques internes et externes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Planifier un audit des sites et applications numériques, sur un périmètre défini, pour vérifier le respect du RGAA ○ Evaluation d'un plan général de mise en conformité du RGAA 2) Mise en conformité avec le RGAA (et le label e-accessible) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivant le plan d'actions défini au-dessus, lancement d'une mise en conformité sur les applications numériques, par lots (à définir) ○ Formations des utilisateurs, CdP, webmasters, community managers, ... sur le RGAA et l'accessibilité des contenus 3) Développer l'accessibilité numérique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer le sous titrage des vidéos produites par les différents services (DRDV, Com' etc...) ○ En 2018, des podcasts de 80 % des interviews radio sont réalisés par le DCST (DRDV). Avant 2021, mise en ligne sur Explorer de 50% résumés des interviews effectuées jusqu'en juin 2019
Département(s) impliqué(s)	1 et 2 : SNUT 3 : SICD, DRDV, COM
Partenaire(s)	
objectifs quantitatifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avant 2020 : 100 % des sites dans le périmètre de la stratégie de communication (Site institutionnel, Welcome Desk, Exploreur, Relations Entreprises, Offre de formation) sont couverts par un audit RGAA 2. Fin 2020 : 100 % des sites dans le périmètre de la stratégie de communication ont été ajustés pour obtenir le label e-Accessible 3 minimum 3. Avant 2021 , le DCST (DRDV) produira 4 vidéos sous titrées par an Avant 2021, mise en ligne sur le site Explorer de 50% des résumés des interviews effectuées jusqu'en juin 2019.

indicateurs de suivi et de résultats	
Périmètre	1 et 2 : Interne 3 : Membres
contact	1 et 2 : SNUT 3 : DRDV

Titre	ii. Développer l'accessibilité numérique : Outils dédiés à destination des étudiants
Descriptif	Avant 2021, développer des initiatives et des applications numériques au niveau inter-établissement, à destination des étudiants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Numérique - InterU - Déploiement de Blackboard Ally : Déployer une solution d'accessibilité des contenus numériques des cours, au niveau des établissements du site ○ Numérique - InterU - Axe transverse sur le handicap dans le SDN : Développer, dans le cadre de la refonte du Schéma Directeur du Numérique Fédéral en 2019, un axe transverse autour du handicap dans le domaine numérique
Département(s) impliqué(s)	SNUT
Partenaire(s)	Etablissements UFTMP
objectifs quantitatifs	- Déployer 1 solution d'accessibilité des contenus numériques au niveau des établissements du site - Développer 1 axe transverse autour du handicap lors de la refonte du Schéma du Numérique Fédéral en 2019
indicateurs de suivi et de résultats	
Périmètre	Membres
contact	SNUT

2. VEILLER AU MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS DE L'UFTMIP et coordonner l'aménagement urbain et paysager ainsi que la mise en place du schéma directeur signalétique sur le campus de Rangueil

Titre	Veiller à l'accessibilité du patrimoine immobilier géré par l'UFTMIP
descriptif	Le patrimoine immobilier de la COMUE est constitué de quatre bâtiments dont trois qui ont été construits ou réhabilités dans le cadre du projet Toulouse Campus, acté en 2009. L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est assurée de par le respect des normes et de la réglementation en vigueur lors de leur conception et

	<p>construction.</p> <p>MRV, ECA, AJG</p> <p>Les AJG ont fait l'objet d'une attestation de vérification qui a soulevé quelques non conformités</p> <p>La RDL, bâtiment réhabilité mais plus ancien, est partiellement aux normes.</p> <p>L'inventaire des conformités et le suivi de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap a été réalisé par le SPSI 2016-2020 (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) de la COMUE, remis au rectorat et Ministère l'année dernière</p>	
Département(s) impliqué(s)	CHSCT, SPMG	
Partenaire(s)		
objectifs quantitatifs	Non quantifiable	Périmètre : interne
indicateurs de suivi et de résultats		
contact	SPMG	

Titre	Coordonner la mise en place des Aménagements Urbains et Paysagers (AUP) du campus de Rangueil (UPS, INSA, ISAE...)	
descriptif	<p>Les AUP ont été initiés par le projet Toulouse campus et les travaux réceptionnés en 2017 : INSA, UPS dont IUT.</p> <p>De par la réglementation en vigueur et la volonté des concepteurs et de la COMUE, tous ces aménagements ont été faits en intégrant l'accessibilité PMR dans les espaces publics.</p> <p>Avant 2021 :</p> <p>Il est envisagé de compléter les AUP par une deuxième phase qui prolongera l'amélioration des cheminements piétons qui pourraient être réalisés en intégrant les prescriptions pour les personnes à mobilité réduite</p>	
Département(s) impliqué(s)	SPMG	
Partenaire(s)	Rectorat (SGE) et les établissements concernés	
objectifs quantitatifs	Non quantifiable	Périmètre : membres
	<p>L'accessibilité de la chaîne du déplacement nécessite une approche transversale et multi-échelle et les métiers de maîtrise d'œuvre concernés par l'accessibilité sont très nombreux. Par exemple, lors de la conception comme de la réalisation d'un aménagement ou d'une construction, il convient de mobiliser et de coordonner, autour de la problématique de l'accessibilité, de nombreux corps de métier tels que : les paysagistes, les urbanistes, les artisans, les architectes, les</p>	

	<p>signaléticiens, les acousticiens, les éclairagistes...</p> <p>Ainsi, chaque projet AUP est élaboré par un bureau d'études qui veille aux respects de la réglementation en vigueur, dans une vision d'ensemble</p>
indicateurs de suivi et de résultats	Livraison et réception des travaux réalisés => vérification des conformités
contact	SPMG

Titre	ii. Mise en œuvre du Schéma Directeur Signalétique (SDS) SIGN	
descriptif	<p>Avant 2021 :</p> <p>Le SDS va être mis en œuvre en 2019 pour aider les visiteurs à s'orienter sur le campus de Rangueil, "de l'entrée du campus au pied des bâtiments".</p> <p>La mise en place d'équipements de signalétique comme les RIS, les totems avec plan et les panneaux d'orientation seront réalisés en prenant en compte les prescriptions et la réglementation pour les malvoyants, par exemple.</p> <p>Le contenu des textes et des plans pourront aussi identifier les lieux adaptés aux personnes en situation de handicap (présence de toilettes PMR, identifications des accès pour PMR etc.)</p>	
Département(s) impliqué(s)	SPMG, COM'	
Partenaire(s)	Rectorat (SGE) et les établissements concernés	
objectifs quantitatifs	Non quantifiable	Périmètre : Membres
indicateurs de suivi et de résultats	Livraison et réception des travaux réalisés => vérification des conformités	
contact	SPMG	

Titre	iv. Améliorer l'accessibilité des locaux destinés à recevoir du public lors des manifestations organisées par l'UFTMiP	
Descriptif	<p>En 2018 : La Nuit européenne des chercheur.e.s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le programme de La Nuit européenne des Chercheur.e.s • Accessibilité physique. Aménagement sur les lieux d'accueil de La Nuit européenne des Chercheur.e.s : installation de rampes, bénévoles dédiés à l'accompagnement des personnes à mobilité réduite dans certaines salles 	
Département(s) impliqué(s)	DRDV	
Partenaire(s)		
objectifs quantitatifs	Diffusion d'1 programme « nuit européenne des Chercheur.e.s » indiquant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	

indicateurs de suivi et de résultats	
contact	DRDV

3. Développer et coordonner la mise en place de **DISPOSITIFS DE MÉDIATION FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ**

Titre	Développer et coordonner la mise en place de dispositifs de médiation favorisant l'accessibilité
Descriptif	En 2018 : Le DCST (DRDV) organise les Curieuses visites curieuses : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs Curieuses Visites Curieuses sont en langue des signes ○ Annonce de l'accessibilité des Curieuses Visites Curieuses dans les descriptifs (des personnes à mobilité réduite ont déjà participé à la visite à l'Hôtel Dieu) ○ Nouvelle Curieuse Visite Curieuse au CEMES est basée sur les sens. Elle a été développée par les Chemins Buissonniers qui ont une mission "handicap"
Département(s) impliqué(s)	DRDV
Partenaire(s)	Ensemble des établissements membres de l'UFTMiP Région Occitanie Les chemins buissonniers, Les Anachroniques, En quête de patrimoine, Association La Gargouille
objectifs quantitatifs	Nombre de visites accessibles LSF réalisées : 2 / an
indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de visites proposées/réalisées (sur inscription) ○ Nombre de participants ○ Supports de communication
Périmètre	membres
contact	DRDV

4. Accompagner et encourager la **MUTUALISATION ET L'ÉCHANGE INTER ÉTABLISSEMENTS DE MATÉRIEL UTILE** aux étudiants en situation de handicap

Titre	Développer la mutualisation et l'échange de matériel utile aux étudiants en situation de handicap
Descriptif	Accompagner une université volontaire pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recenser le matériel pouvant être mutualisé et échangé (accompagnement de l'UFTMiP) ○ Déterminer les modalités d'échanges (accompagnement de l'UFTMiP) ○ Organiser et gérer les échanges (gestion par un établissement volontaire)
Département(s) impliqué(s)	DFVE
Partenaire(s)	Ensemble des établissements membres de l'UFTMiP
objectifs quantitatifs	<ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir un recensement du matériel pouvant être mutualisé inter établissements 2) Si le recensement indique qu'il y a une possibilité de mutualiser, contribuer à la mise en place d'échanges entre au moins deux établissements

indicateurs de suivi et de résultats	3) Nombre d'établissements disposant de matériel pouvant être mutualisé inter-établissements 4) Nombre d'établissements participant à l'échange de matériel
Périmètre	Membres
contact	DFVE

E. Soutenir l'emploi de travailleurs handicapés lors de la mise en œuvre de la politique d'achats publics

Titre	a) Intégrer la question du handicap lors de la passation des marchés publics
Descriptif	<p>L'UFTMiP choisit d'activer plusieurs leviers juridiques afin de soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap lors de la passation de nouveaux marchés publics.</p> <p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 marché public réservé existe pour l'entretien des espaces verts : marché n°2016-07, lancé par le SGAR, conclu avec YMCA • Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) des marchés publics relatifs au numérique (mis en œuvre par le service numérique de l'UFTMiP) comportent des clauses d'accessibilité RGAA • Des clauses d'insertion sociales sont également prévues dans plusieurs marchés publics en cours d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le marché public 2017-074 (atout pour tous) ○ Le marché de travaux relatif à la construction de la MFJA (marché en cours de publication) <p>Le marché de travaux relatif à la construction de la Maison de la Recherche et de la Valorisation (2011-2012). Le marché de travaux relatif à la construction de l'espace Clément Ader (2012-2013)</p> <p>D'ici 2021 :</p> <p>L'UFTMiP a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De passer un marché réservé avec une entreprise adaptée pour l'achat de certaines fournitures administratives (une étude sera lancée en 2019 à l'échelle de l'établissement pour déterminer les fournitures concernées) • De prévoir des clauses d'insertion sociales relatives à l'emploi de travailleurs en situation de handicap, pour au moins un lot, pour 3 marchés publics lors de leur renouvellement (ces marchés pourraient être : traiteur, objets promotionnels, déchets) • Le Pôle des marchés publics s'engage à mentionner dans les marchés concernés, que les fournisseurs doivent indiquer clairement dans leurs factures le décompte des heures réalisées par les personnes en situation de handicap. Ces factures doivent être transmises par les fournisseurs (en plus des destinataires habituels) à la correspondante Handicap de l'UFTMiP afin qu'elle puisse prendre en compte ces informations pour la déclaration au FIPHFP. <p>Assistance du Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles dans le contrôle de la bonne exécution des clauses sociales.</p>
Département(s) impliqué(s)	Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles /Pôle des marchés publics SNUT / SPMG / ensemble des départements RH
Partenaire(s)	

objectifs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés publics réservés passés ou en cours avec une entreprise adaptée : 1 minimum - Nombre de marchés publics contenant des clauses d'insertion sociales pour les travailleurs en situation de handicap: 2 marchés publics qui pourraient porter sur traiteur, déchets - Nombre de CCTP (dans le domaine numérique) contenant des clauses d'accessibilité : 100% - Montant de la déclaration réalisée auprès du FIPHFP, par an, par le service RH grâce aux factures comportant des indications sur décompte des heures réalisées par les personnes en situation de handicap : augmenter le montant déclaré chaque année
indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés publics réservés passés avec une entreprise adaptée - Nombre de marchés publics contenant des clauses d'insertion sociales - Nombre de CCTP (dans le domaine numérique) contenant des clauses d'accessibilité - Montant de la déclaration réalisée auprès du FIPHFP par le service RH grâce aux factures comportant des indications sur décompte des heures réalisées par les personnes en situation de handicap
Périmètre	Interne
contact	Pôle des marchés publics

Titre	a) Développer les groupements de commandes inter établissements afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique RH dynamique et réactive
Descriptif	<p>En 2018 :</p> <p>Les marchés publics peuvent être passés en interne ou via le réseau des acheteurs publics.</p> <p>2 marchés prévoyant des clauses d'insertion sociales relatives à l'emploi de travailleurs en situation de handicap, pourraient être passés dans le cadre des groupements de commandes (traiteur et déchets).</p> <p>D'ici à 2021 :</p> <p>L'UFTMiP souhaite développer entre les établissements membres de l'UFTMiP, par le biais des groupements de commandes, la mise en place de marchés publics dans le domaine du handicap.</p> <p>Pour cela, au moins deux études des besoins seront lancées à l'échelle du site :</p> <p>L'une concernera la possibilité d'ouvrir un marché public « traduction/interprétation en LSF »</p> <p>et l'autre sera relative à l' « achat de matériel adaptés pour les besoins des agents en situation de handicap »</p> <p>Si ces études révèlent la nécessité de réaliser un groupement de commande, l'UFTMiP proposera au réseau des acheteurs publics des établissements membres de l'UFTMiP de s'associer</p>
Département(s) impliqué(s)	Service des affaires juridiques et institutionnelles / Pôle des marchés publics et l'ensemble des départements RH
Partenaire(s)	Établissements membres et associés de l'UFTMiP partenaires par marché public groupé :

	IMT Mines Albi, CREPS, UPS, ISAE, ENAC, ENSAT, IEP, UT2J, INPT, INSA, ISAE, ENVT, ENSFEA, ONERA
objectifs quantitatifs	Nombre d'études lancées visant à évaluer les besoins en matière de groupement de commandes : minimum 2 (en fonction du résultat des études) nombre de marchés publics relatifs au handicap passés dans le cadre des groupements de commandes : Si expression d'un besoin dans les études préliminaires : 100 % Nombre d'établissements membres de l'UFTMiP partenaires par marché public groupé : 10%
indicateurs de suivi et de résultats	Nombre d'études lancées visant à évaluer les besoins en matière de groupement de commandes (en fonction du résultat des études) nombre de marchés publics relatifs au handicap passés dans le cadre des groupements de commandes : Si expression d'un besoin dans les études préliminaires : en pourcentage Nombre d'établissements membres de l'UFTMiP partenaires par marché public groupé
Périmètre	Membres
contact	Pôle des marchés publics

III. GOUVERNANCE, ORGANISATION, MOYENS

A. STRUCTURER et COORDONNER la mise en place du schéma directeur de l'UFTMiP

1. Gouvernance et moyens pour le schéma directeur du handicap

La **gouvernance** du Schéma directeur du handicap de l'UFTMiP est assurée par la direction générale des services.

Le **groupe handicap** chargé de la rédaction et du suivi du schéma directeur de handicap est composé :

- De représentants du service des ressources humaines
- De représentants du DFVE
- De la direction générale des services

Le schéma est visé par le CHSCT et sera appliqué en partenariat avec le CHSCT et le SIMPPS (dès son intégration à l'UFTMiP) et fera l'objet d'un point d'avancement annuel.

2. Structurer et coordonner le dispositif d'accompagnement à destination des agents de l'UFTMiP

- a) Etablir un **état de lieux** de la politique RH en matière de personnel en situation de handicap grâce au bilan social.

Les agents en situation de handicap sont déjà comptabilisés par le service RH dans le cadre des déclarations au FIPHFP :

- Le nombre d'agents en situation de handicap
- Adaptation du poste ou pas
- Date de la RQTH (pour les demandes de renouvellement)

Le service des ressources humaines travaille en partenariat avec le CHSCT et la médecine de prévention

Objectifs quantitatifs :

- 6% d'emploi à l'UFTMiP (**Loi du 10 juillet 1987** (établit une obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% des effectifs pour les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés)

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nombre d'agents en situation de handicap (par an), par catégorie (A, B, C), par type de contrat (CDD, CDI, Titulaires)
- Nombre de postes adaptés
- Taux de renouvellement de RQTH des travailleurs en situation de handicap

Afin d'évaluer l'impact de la politique menée en faveur des personnes en situation de handicap, l'établissement effectuera un bilan social en 2019 puis les années suivantes, cette action permettra de mesurer l'impact des mesures prises.

b) Désignation du correspondant handicap et identification par le personnel

La correspondante handicap (dédié aux personnels de l'UFTMiP) est Séverine Daignan du service des ressources humaines. Elle a suivi une formation dédiée en octobre 2018 au recrutement, à l'accueil et au maintien dans l'emploi des PSH :

- Politique RH du handicap
- Comment recruter, accueillir un collaborateur,
- Présentation des différents organismes
- FIPHFP : aspects techniques
- Bilan des taux d'emploi dans les ministères

La correspondante handicap a été identifiée par les agents dans une newsletter de 2018. Un rappel de l'identité du correspondant sera effectué dans la news letter et sur l'intranet à venir de l'établissement, plusieurs fois par an.

c) Définition de la procédure (avec la médecine de prévention) à destination des agents en situation de handicap

Dès 2019, le service RH définit une procédure interne en coordination avec la médecine préventive pour l'accueil et le suivi des personnels RQTH

Avant 2021 une procédure permettant aux agents et aux services impliqués (RH, SPMG, SNUT...) d'anticiper, d'accueillir et de maintenir en poste une personne en situation de handicap sera rédigée en partenariat avec la médecine de prévention

3. Animer le RÉSEAU DES RÉFÉRENTS /CHARGÉS DE MISSION HANDICAP DES ÉTABLISSEMENTS membres de l'UFTMiP et au sein des départements de l'UFTMiP

a) Structurer le dispositif qui accompagne la mise en place du schéma directeur de handicap (en interne)

Désignation et formation d'un référent handicap pour les étudiants pour l'UFTMiP : Le référent handicap travaille avec le correspondant handicap (RH) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique handicap de l'établissement afin de :

- Réaliser le suivi du schéma handicap
- Coordonner les actions intra UFTMiP et inter établissements en partenariat avec le SIMPPS
- Construit un réseau handicap permettant de monter des actions communes
- Créer un réseau interne à l'UFTMiP avec un référent handicap dans chaque département et service afin de suivre les actions selon un calendrier prédéfini
- Préparer la mise en œuvre du schéma directeur du handicap après 2021

b) Animer le réseau des référents /chargés de mission handicap des établissements membres de l'UFTMiP (en externe)

Le DFVE anime un réseau inter établissements composé des chargés de mission ou référents handicap des établissements membres de l'UFTMiP

B. CALENDRIER

Action	Date
CA de l'UFTMiP	30 novembre 2018
Envoi du schéma directeur handicap au ministère	Décembre 2018
Mise en œuvre	Janvier 2019 => décembre 2021
Bilan d'étape 1	31 octobre 2019
Bilan d'étape 2	31 octobre 2020
Bilan final	31 octobre 2021

C. CONTACT

Pour toute information : handicap@univ-toulouse.fr

IV. GLOSSAIRE

AJG : Siège de l'UFTMIP au 41 allée Jules Guesde à Toulouse

AWD : Accueil Welcome Desk

CCTP / CdC : Cahier des clauses techniques particulières / Cahier des charges

CHSCT : Comité hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIO : Centre d'information et d'orientation

COMUE : Communauté d'universités et d'établissements

CT : Comité technique

DFVE : Département Formation vie étudiante

DRAFF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DSCT : Diffusion de la culture scientifique et technique

ECA : Espace Clément Ader

FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

IJA : Institut des jeunes aveugles

IO-IP : Information / orientation – insertion professionnelle

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MRV : Maison de la recherche et de la valorisation

PMR : Personne(s) à mobilité réduite

RDL : Bâtiment de l'UFTMiP situé rue des Lois à Toulouse

RGAA : Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (a pour objectif d'encadrer l'accessibilité des contenus diffusés sous forme numérique)

RH : Ressources humaines

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SCUIO – IP : Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

SDN : Schéma directeur du numérique

SIMPPS : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

SIUP : Service interuniversitaire de pédagogie

SNUT : Service numérique de l'Université de Toulouse

SPMG : Service patrimoine et moyens généraux

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UFTMIP : Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées